

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES COMMUNAUTAIRES**

DECISION N°2023/85

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°22 : « De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas 15 000 euros HT par an qui ont pour le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et/ou prestataires privés et/ou publics ;

CONSIDERANT la demande de mise à disposition du gymnase intercommunal Jean-Marie PIETRZAK situé à Cadillac-sur-Garonne par la Commune de Cadillac-sur-Garonne ;

CONSIDERANT le besoin d'une installation sportive couverte pour la réalisation du forum des associations se déroulant le samedi 02 septembre 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE la convention de mise à disposition du gymnase Jean-Marie PIETRZAK au profit de la Commune de Cadillac-sur-Garonne pour la réalisation du forum des associations le samedi 2 septembre 2023 ;

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,

Le PRESIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 31/08/2023
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE: 05 SEP. 2023